



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 12/09/2025

Date d'affichage : 12/09/2025

*DELIBERATION N° 054/2025*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025*

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Cosme DILME donne pouvoir à François RALLO
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Jean PEZIN
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Robert TARDA
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Olivier RABAT
- Pascal GIRAUDET donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Sylvain VIOT donne pouvoir à Eric BOUILLIN
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Absente excusée** : Bénédicte SARASSAT

**Secrétaire de séance** : Claire SALFATI-TEDGUI

**OBJET** : Subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de l'Aude (AMA) suite au feu du mois d'août 2025 qui ont ravagé 17 000 Ha de forêt et des biens dans les communes audoises sinistrées.

Mme Céline Freixinos, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de la médiathèque, rappelle à l'assemblée l'incendie d'une intensité exceptionnelle qui s'est déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude.

Cet incendie a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine (avec un mort à déplorer), sociale, environnementale et économique.

Elle indique que, face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la Préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Mme Céline Freixinos indique tout d'abord, que la commune fait part de toute sa solidarité envers les habitants, familles, agriculteurs, professionnels du tourisme et entrepreneurs touchés de plein fouet par cette tragédie.

Ensuite, elle propose au conseil d'apporter un soutien financier aux communes audoises impactées, d'un montant de 1 500 € versés à l'AMA qui se chargera de les redistribuer équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1111-1 ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme Céline Freixinos et, sensible aux dégâts matériels et forestiers que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés, à l'unanimité des membres présents et représentés, apporte son soutien aux communes audoises impactées en :

- **Allouant** un don d'un montant de 1 500 € à l'Association des Maires de l'Aude dont le siège se situe Maison des collectivités-85 avenue Claude Bernard- CS 60050-11890-Carcassonne Cedex :

Coordonnées bancaires

Compte : "Solidarité communes - incendie août 2025"

Titulaire : Association des Maires de l'Aude – Crédit Agricole

IBAN : FR76 1350 6100 0042 5260 8600 030

BIC : AGRIFRPP835

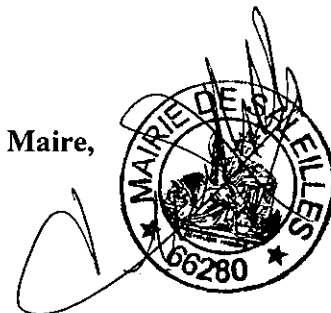
SIRET : 494 657 588 00013

APE : 9499Z

- **Autorisant** M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



**François RALLO**

Publication le : 23 SEP. 2025

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20250918-del-054-2025-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2025  
Date de réception préfecture : 22/09/2025